

LE MOT DE GASPARD

Priorité

Les patients diabétiques de type 2 continuent de faire les frais de la décision des pouvoirs publics de sous-traiter la recherche clinique aux firmes pharmaceutiques.

D'un côté, de nouveaux médicaments continuent d'être autorisés en dépit du bon sens, au vu de dossiers montés par des firmes en manque d'autorisations de mise sur le marché. Dans ce numéro, c'est le cas de la *vildagliptine* (Galvus^o ; page 246). Elle est moins efficace que la *metformine* (Glucophage^o ou autre) en termes de glycémie. On ne connaît pas ses résultats en termes de prévention des complications concrètes du diabète : décès prématurés, accidents cardiovasculaires, etc. Sa liste d'effets indésirables est déjà préoccupante, avec en particulier un surcroît d'infections, par effet immunodépresseur prévisible par la pharmacologie et confirmé par la clinique. L'histoire rappelle tristement celles des glitazones (dans ce numéro p. 245 et p. 284). Depuis leur autorisation injustifiée en 2002, on n'a toujours pas de preuve d'une efficacité tangible en termes de prévention des complications du diabète, mais la liste des dégâts s'allonge, et les insuffisances cardiaques sont amplement confirmées.

D'un autre côté, un des rares essais menés par un organisme public montre qu'il y a de sérieuses limites à se contenter de résultats glycémiques à court terme (essai dit Accord, dans ce numéro p. 285). Froidement, les premiers résultats de cet essai montrent que viser une hémoglobine glyquée trop basse augmente la mortalité des patients.

Les traitements "antidiabétiques" doivent être mis en œuvre en priorité pour les patients diabétiques, et évalués sur des critères concrets de leur point de vue, sans se limiter au diabète ou à l'hyperglycémie.

Aux patients et aux soignants de choisir eux-mêmes leurs priorités. Sans attendre que les autorités de régulation réalisent l'urgence de redresser le cap.

COTATION PRESCRIRE

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Médicaments avec publicité grand public

Notre appréciation globale (symbolisée par un feu tricolore) porte sur les garanties de sécurité qu'offre la spécialité dans le cadre de la promotion directe auprès du grand public pour susciter des achats.



D'ACCORD : la spécialité a une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Son utilisation en automédication est acceptable.



PRUDENCE : la spécialité peut être utilisée en automédication, mais avec certaines précautions.



PAS D'ACCORD : la balance bénéfices-risques de la spécialité est défavorable dans le cadre de l'automédication.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire dans ce numéro page 264.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Rétention d'information.